

Direction Régionale Tensift Atlantique Marrakech

Examen de Fin de Module, Formation Initiale
Année 2013-2014
SESSION 2

Filière : Technicien spécialisé
 Niveau : 1^{ère} Année TSGE
 Durée : 2heures (11h à 13h)
 Intitulé du module : Traitements des salaires

Barème :/40

Partie théorique (10pts)

- Expliquer les termes suivants
 - La période d'essai
 - Contrat à durée déterminée
 - Contrat à durée indéterminée
- quelle l'utilité du reçu pour solde de tout compte ?
- quel est l'intérêt du délai de préavis
 - Pour le salarié ?
 - Pour l'employeur ?

Partie pratique (25pts)

Le salaire de M. ^{Med} SALEM (divorcé et père de 4 enfants de mois de 25 ans) pour le mois de juin 2013 est composé des éléments suivants :

Éléments	Montant
Salaires de base	192 heures normales à 30dh l'heure
Heures supplémentaires	45 heures pendant la nuit des jours fériés
Prime d'ancienneté	21 ans d'ancienneté
Indemnité de déplacement justifiée	350
Prime de risque	700
Prime de rendement	560

Au cours de mois de juin 2013, M SALEM a dégagé les dépenses suivantes :

dépenses	Montant
Cotisation à une assurance retraite complémentaire	180
Cotisation à une assurance groupe	60
Remboursement d'un emprunt pour l'acquisition d'un logement d'une superficie de 120m ² (dont 150dh d'intérêts)	850

- Calculer le salaire net du salarié (15pts)
- Comptabiliser les écritures relatives à la paie de M.SALEM (5pts)
- Etablir le bulletin de paie de M.SALEM (10pts)

Il sera tenu compte de la présentation de la copie et la clarté des réponses

EFP : KELAA SRAGHNA

ELFILALI MOULY ISMAIL
LAKHAL BOUCHRA

1/2

Direction Régionale Tensift Atlantique Marrakech

Examen de Fin de Module, Formation Initiale
Année 2013-2014
SESSION 2

Filière : Technicien spécialisé
 Niveau : 1^{ère} Année TSGE
 Durée : 2heures (11h à 13h)
 Intitulé du module : Traitements des salaires

Barème :/40

Annexe1 : Barème mensuel d'IR

tranche de revenu (dh)	taux	somme à déduire
0- 2500	0%	0
2500- 4166,67	10%	250
4166,67 – 5 000	20%	666,67
5001 – 6666,67	30%	1 166,67
6666,67 – 15 000	34%	1 433,33
Plus de 15 000	38%	2 033,33

Annexe2 :Le taux varie selon l'ancienneté

Ancienneté	taux
Plus de 2 ans	5%
Plus de 5ans	10%
Plus de 12 ans	15%
Plus de 20ans	20%
Plus de 25ans	25%

EFP : KELAA SRAGHNA

ELFILALI MOULY ISMAIL
LAKHAL BOUCHRA

2/2